

Etablissements classés (Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 28 juin 2022, n° 3/22/0085, le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a autorisé à Monsieur Claude NEU-HOUWEN, pour compte de Monsieur Claude NEU-HOUWEN,

le stockage de substances et mélanges classés à Scheidgen, 51, rte d'Echternach (*établissement de la classe 3*)

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 27 août 2022 inclusivement

Consdorf, le 18 juillet 2022
la bourgmestre, le secrétaire communal,
(suivent les signatures)

